

Création de l'Union Nationale des Syndicats Étudiants Lycéens Apprentis

Un certain nombre d'organisations de la CGT ont été destinataires d'un mail les conviant en tant qu'invité·es extérieur·es à participer au congrès de l'UNSÉLA (l'Union Nationale des Syndicats Étudiants, Lycéens, Apprentis) qui se tiendra le week-end des 17 et 18 juin à partir de 8h30 à la Bourse du travail de Paris (3 rue du Château d'Eau, 75010 Paris). Dans les objectifs affichés de ce congrès, outre la création de la structure et de sa direction, la question des perspectives de syndicalisation des apprenant·es au sein de la Confédération Générale du Travail est posée.

Nous tenons à rappeler que des orientations ont été votées lors du 53^e congrès sur cette thématique. Le congrès a réaffirmé différents points :

- La syndicalisation des jeunes doit être une priorité.
- Concernant les apprenti·es, ils et elles ont besoin d'être organisé·es et défendu·es au travail et dans leur centre de formation. Un bilan des initiatives existantes et des difficultés rencontrées devra être effectué, et des expérimentations conduites en lien avec les fédérations et les territoires pour trouver le mode d'organisation le mieux à même de traiter la double dimension travail/formation.
- La question de l'accueil des jeunes salarié·es étudiant·es doit être posée. Aujourd'hui, 60 % des jeunes étudiant·es sont obligé·es de travailler pour faire des études. S'il est impossible de scinder la vie d'un·e étudiant·e salarié·e à la fois étudiant·e et à la fois en emploi, l'objectif prioritaire reste de les organiser contre l'exploitation capitaliste.
- Les statuts de la CGT sont basés sur un ancrage dans la profession et un ancrage en territoire. Cette double affiliation est une dimension politique essentielle à respecter. [...]. Dans le respect des statuts de la CGT, nous devons mettre en place des formes d'organisation en capacité de les fédérer dans un cadre collectif adapté.

La résolution adoptée par les congressistes est la suivante :

« À faire de la syndicalisation des jeunes une priorité, et leur permettre de prendre leur place dans la CGT. À partir des expériences engagées dans plusieurs organisations, à proposer la création dans les unions locales, les unions départementales, de syndicats d'étudiant·es salarié·es et de travailleur·ses en études, sous la même forme que les syndicats interentreprises ».

Lors du débat en plénière, un amendement a été proposé pour aller plus loin sur les SELA qui a été rejeté par le congrès.

L'orientation confédérale n'est donc pas de développer les SELA et de les faire affilier à la CGT mais bien de respecter le vote du 53^e congrès.

Dans cette logique, lors de son 14^e congrès qui s'est tenu du 22 au 26 mai 2023, la FERC, fédération sollicitée par certains SELA pour être la Fédération d'affiliation, a rejeté cette option à plus de 80% de mandats. Elle a intégré dans ses statuts, l'orientation adoptée lors du 53^e congrès confédéral.